



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Dix-septième session ordinaire
Genève, 12 - 14 octobre 1983

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET POUR 1984

présenté par le Secrétaire généralTeneur de présent document

1. Le présent document contient une introduction et deux chapitres suivis d'annexes.

i) L'introduction contient notamment l'énumération des principaux objectifs du programme de 1984 et une comparaison, par rubrique budgétaire, des dépenses et des recettes proposées pour 1984 avec les chiffres du budget adopté pour 1983.

ii) Le chapitre I (récapitulation du budget) contient un résumé des recettes et des dépenses pour 1984 comparées aux chiffres du budget adopté pour 1983; il indique aussi les chiffres réels enregistrés pour 1982.

iii) Le chapitre II (programme et dépenses) décrit chaque activité proposée ainsi que son coût, s'il y a lieu.

iv) L'annexe A contient une description des rubriques budgétaires.

v) L'annexe B indique la contribution payable par chaque Etat membre si, l'UPOV compte, au 1er janvier 1984, 17 Etats membres représentant au total 41 unités de contribution.

INTRODUCTION

Programme

2. Les principaux objectifs du programme de 1984 sont les suivants :

i) aider, lorsque c'est encore nécessaire, les Etats membres de l'UPOV à prendre toutes les mesures, en particulier sur le plan législatif, qui sont nécessaires en vertu de l'Acte révisé de 1978 de la Convention UPOV ou qu'ils ont l'intention de prendre en relation avec l'entrée en vigueur de ce texte à leur égard;

ii) promouvoir le dépôt par de nouveaux Etats d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion concernant l'Acte révisé de 1978 de la Convention UPOV;

iii) faire progresser, lorsqu'il y a lieu, la notion de protection des obtentions végétales dans les pays qui n'accordent pas encore ce genre de protection et conseiller ceux-ci (s'ils le désirent) au sujet de la mise en place de cette protection;

iv) intensifier et développer la coopération juridique et technique actuelle entre les Etats membres en matière d'examen des variétés et d'approbation des dénominations variétales;

v) aider les Etats membres à instaurer une coopération juridique et technique plus étroite;

vi) aider les Etats membres à rapprocher les législations et les pratiques nationales;

vii) coopérer avec les gouvernements et avec les organisations internationales pour expliquer le système de protection des obtentions végétales;

viii) prendre toutes mesures nécessaires pour faciliter le travail des sélectionneurs et la tâche des autorités compétentes des Etats membres;

ix) suivre attentivement les progrès pouvant avoir une incidence sur les droits des obtenteurs, réalisés en particulier dans les domaines du génie génétique et des inventions biochimiques.

Personnel

3. L'effectif du personnel travaillant exclusivement pour l'UPOV et émarquant au budget de l'UPOV restera inchangé en 1984 :

un secrétaire général adjoint,
trois postes de catégories "P" et
quatre postes de catégories "G".

4. Il est à noter que dans le cadre de son programme de formation d'administrateurs auxiliaires, le Gouvernement japonais a détaché, à ses frais, un administrateur adjoint qui collabore aux travaux de l'UPOV, et que ce détachement devrait être maintenu en 1984.

Rubriques budgétaires

5. Les rubriques budgétaires sont définies dans l'annexe A.

Comparaison du projet de budget pour 1984 avec le budget adopté pour 1983

6. Dépenses en général	1983	1984
En milliers de francs ¹	1.535	1.689
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+10,0%

Les raisons de cette augmentation sont exposées en détail aux paragraphes 7 et 8 ci-dessous.

¹ Dans le présent document, le terme "francs" désigne des francs suisses.

Comparaison des dépenses faisant intervenir la distinction entre "variation du programme"² et "variation de coût"²

8. Cette comparaison figure dans le tableau suivant (en milliers de francs) :

	Budget de 1983	Variation du programme		Variation des coûts		Budget de 1984
		Montant	%	Montant	%	
Dépenses propres à l'UPOV	1.153	2	0,2%	99	8,6%	1.254
Dépenses communes	382	1	0,2%	52	13,7%	435
TOTAL des dépenses	1.535 =====	3 ===	0,2% =====	151 ===	9,8% =====	1.689 =====

a) En ce qui concerne les dépenses propres à l'UPOV, l'augmentation du programme est insignifiante. L'augmentation des coûts résulte principalement de la prise en compte d'un taux d'inflation d'environ 6% en général et 10% pour les frais de voyage par rapport à 1983 et d'une augmentation des dépenses de personnel non liée à l'inflation (par exemple, augmentations à l'ancienneté).

b) En ce qui concerne les dépenses communes, le pourcentage de l'augmentation du programme est supposé être le même que pour les dépenses propres à l'UPOV. Le pourcentage d'augmentation des coûts est plus élevé en raison du fort pourcentage d'augmentation des coûts dans le budget de l'OMPI en général, qui tient essentiellement au fait que les dépenses standard de personnel inscrites au budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 1982-1983 étaient inférieures à la réalité, comme cela est expliqué aux paragraphes 31 à 34 du document AB/XIV/2 de l'OMPI. (La situation était différente pour l'UPOV, dont le budget annuel pour 1983, établi en 1982, reposait sur des données plus récentes, qui n'étaient pas disponibles en 1981, lorsqu'avait été établi le budget de l'OMPI pour 1982-1983.)

c) Toutes ces variations sont expliquées en détail dans le paragraphe qui suit.

Dépenses par objet de dépenses

8. Ces dépenses sont passées en revue dans l'ordre où elles apparaissent dans le tableau du chapitre I.

A.	<u>Traitements et dépenses communes de personnel</u>	1983	1984
	En milliers de francs	933	1.017
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+9,0%

² Le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), organe subsidiaire du Comité administratif de coordination (CAC) au sein du système des Nations Unies, définit ces variations comme suit :

Variation du programme : toute modification des ressources découlant d'une augmentation ou d'une diminution du volume des activités exécutées au titre du programme.

Variation de coût : toute augmentation ou diminution d'une ressource financière au cours de l'exercice budgétaire par rapport à l'exercice précédent, découlant de modifications des coûts, des prix et des taux de change.

L'augmentation nette de 84.000 francs résulte des éléments suivants :

- i) crédit prévu pour les augmentations dans le grade (à l'ancienneté) dues au personnel qui reste en service (à l'exception du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint, qui ne bénéficient pas de cette augmentation) : 16.000 francs (soit 1,7%);
- ii) crédit prévu pour tenir compte de la hausse du coût de la vie imputable à l'inflation : 51.000 francs (soit 5,5%);
- iii) crédit prévu pour la majoration escomptée de la contribution de l'UPOV à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, par suite du relèvement, dû à la hausse du coût de la vie, de la rémunération considérée aux fins de la pension, sur la base de laquelle sont calculées les cotisations : 8.000 francs (soit 0,8%);
- iv) crédit prévu pour le relèvement des primes d'assurance maladie : 3.000 francs (soit 0,3%);
- v) crédit prévu pour l'accroissement des charges sociales et autres dépenses diverses de personnel, tenant essentiellement à l'augmentation - imputable à l'inflation - des frais de voyage au titre des congés dans les foyers et de l'indemnité pour frais d'études ainsi qu'aux nouveaux congés dans les foyers et autres dépenses à envisager en raison des changements intervenus dans la situation de famille des fonctionnaires : 16.000 francs (soit 1,7%);
- vi) crédit pour dépenses imprévues, dues en particulier à la hausse du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse : 9.000 francs (soit 1,0%).

Le montant total de cette augmentation, qui s'élève à 103.000 francs, est en partie compensé par une réduction de 19.000 francs (soit -2,0%) tenant au fait que les dépenses standard inscrites au budget de 1983 étaient supérieures aux prévisions actuelles, la cause principale en étant que le relèvement du barème des traitements de la catégorie des administrateurs prévu dans le budget de 1983 n'a pas eu lieu.

B. Voyages officiels

a) <u>Missions</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
En milliers de francs	33	36
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+9,1%

L'augmentation de 3.000 francs résulte principalement de l'augmentation prévue des tarifs des transports.

b) <u>Voyages de tiers</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
En milliers de francs	14	9
Pourcentage de diminution par rapport à l'exercice précédent	-	-35,7%

La diminution de 5.000 francs résulte principalement du fait que le crédit inscrit au budget de 1983 pour la participation au Séminaire panaméricain sur les semences n'est plus nécessaire.

C. Services contractuels

a) <u>Conférences</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
En milliers de francs	48	61
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+27,1%

L'augmentation de 13.000 francs résulte essentiellement des éléments suivants : i) il est prévu qu'en 1984, le Comité technique se réunisse pendant trois jours au lieu de deux selon le budget de 1983 (+3.000 francs); ii) une session d'un sous-groupe du Comité administratif et juridique est envisagée pour étudier les incidences que les progrès réalisés dans les domaines de la biochimie et du génie génétique pourraient avoir sur les droits des obtenteurs (+7.000 francs); iii) augmentation imputable à l'inflation (+3.000 francs).

b) <u>Impressions</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
En milliers de francs	66	62
Pourcentage de diminution par rapport à l'exercice précédent	-	-6,1%

La diminution de 4.000 francs résulte d'une réduction nette (-7.000 francs) du programme d'impression, contrebalancée par une augmentation imputable à l'inflation (+3.000 francs).

c) <u>Autres</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
En milliers de francs	4	10
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+150%

L'augmentation de 6.000 francs est due aux crédits prévus pour les contrats d'entretien du matériel de traitement de textes réservé exclusivement à l'UPOV. Ces dépenses d'entretien, qui ne s'élevaient qu'à quelques milliers de francs après l'installation de la première machine, étaient jusqu'ici couvertes par les crédits pour dépenses imprévues, mais le système ayant été développé son entretien doit maintenant figurer comme tel dans le budget.

D. Dépenses générales de fonctionnement

Dans le présent projet de budget relatif aux dépenses propres à l'UPOV, cette rubrique ne comporte qu'une seule subdivision :

	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Location de locaux (en milliers de francs)	37	39
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+5,4%

L'augmentation de 2.000 francs résulte de l'augmentation, imputable à l'inflation, du loyer payé par l'UPOV pour les bureaux qu'elle occupe dans le bâtiment de l'OMPI.

E. <u>Fournitures</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
En milliers de francs	2	3
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+50%

L'augmentation de 1.000 francs résulte d'une réestimation faite à la lumière de l'expérience.

F. <u>Mobilier et matériel</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
En milliers de francs	5	5
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+0%

G. Autres dépenses

a) <u>Imprévus</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
En milliers de francs	11	12
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+9,1%

Comme les années précédentes, le montant de ce crédit est calculé sur la base de 1% des dépenses propres à l'UPOV.

b) <u>Dépenses communes</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
En milliers de francs	382	435
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+13,9%

L'augmentation de 53.000 francs est expliquée plus haut au paragraphe 7.b).

Il ne faut pas perdre de vue que le montant de la quote-part réelle de l'UPOV dans les dépenses communes de l'OMPI ne sera fixé qu'à l'occasion de la clôture des comptes biennaux de l'OMPI (qui a un budget biennal) puisque cette quote-part sera, dans une large mesure, fondée sur les statistiques relatives à la situation réelle observée à l'OMPI au cours de l'exercice biennal 1984-1985.

Financement des dépenses de 1984

9. Il est proposé que le montant total des dépenses, soit 1.689.000 francs (voir plus haut le paragraphe 6), soit financé comme suit :

	Francs
Contributions	1.644.000
Recettes diverses	45.000
	<hr/>
Total des recettes	1.689.000 =====
Valeur d'une unité de contribution	40.098
Accroissement de la valeur d'une unité par rapport à 1983 (37.366 francs)	+7,3%

10. Le Conseil est invité à adopter le programme et le budget de l'Union pour 1984.

CHAPITRE I - RECAPITULATION ET COMPARAISONS
(en milliers de francs)

Chiffres réels 1982	Budget adopté 1983		Budget proposé 1984
		RECETTES	
1.390	1.504	Contributions	1.644(a)
		Recettes diverses	
5	5	- Publications	5
38	26	- Autres	40
<u>1.433</u>	<u>1.535</u>		<u>1.689</u>
=====	=====		=====
		DEPENSES	
823	933	UV.10 <u>Personnel</u> : Traitements et dépenses communes de personnel	1.017
		<u>Voyages officiels</u> :	
		- <u>Missions</u> [fonctionnaires]	
		UV.04 - Groupes de travail techniques 9	
		UV.09 - Relations avec les gouvernements et les organisations 27	
15	33	- Total partiel	36
		- <u>Voyages de tiers</u> [non-fonctionnaires]	
10	14	UV.01 - Conseil : orateurs du symposium	9
		<u>Services contractuels</u> :	
		- <u>Conférences</u>	
		UV.01 - Conseil 11	
		UV.02 - Comité consultatif 9	
		UV.03 - Comité technique 11	
		UV.05 - Comité administratif et juridique 23	
		UV.06 - Réunion avec des org. internationales 7	
47	48	- Total partiel	61
70	66	UV.07 - <u>Impressions</u> : Information et documentation	62
5		UV.07 - <u>Autres</u> : Information et documentation 4	
	4	UV.11 - : Dépenses de soutien du programme 6	
		- Total partiel	10
32	37	UV.11 <u>Dépenses générales de fonctionnement</u> : location de locaux	39
4	2	UV.11 <u>Fournitures</u>	3
15	5	UV.11 <u>Mobilier et matériel</u>	5
5	11	UV.11 <u>Autres dépenses</u>	12
<u>1.026</u>	<u>1.153</u>	Total partiel : DEPENSES PROPRES A L'UPOV	<u>1.254</u>
376	382	* UV.12 Dépenses communes	435
<u>1.402</u>	<u>1.535</u>	TOTAL GENERAL	<u>1.689</u>
=====	=====		=====

(a) La valeur de l'unité de contribution est de 1.644.000 divisé par 41 unités = 40.098 (+7,3%)

* A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figure sous la rubrique "Recettes diverses - Autres" ci-dessus.

UV.05		COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE													
<p>Le Comité administratif et juridique tiendra deux réunions, d'une durée totale de quatre jours, à Genève. Il traitera de toutes les questions d'ordre administratif et juridique et donnera des avis au Conseil à leur sujet.</p> <p>Un sous-groupe du Comité administratif et juridique tiendra une réunion de deux jours à Genève pour étudier les incidences que les progrès réalisés dans les domaines de la biochimie et du génie génétique pourraient avoir sur la protection des obtentions végétales, compte tenu des vœux des inventeurs qui, dans ces domaines, souhaiteraient faire protéger leurs inventions par des brevets. Des observateurs d'autres organisations internationales seront invités à cette session.</p> <p>L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.05	23							23							

UV.06		REUNION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES													
<p>Une réunion de l'UPOV avec des organisations internationales aura lieu sur des questions d'intérêt commun. Cette réunion, qui suivra immédiatement une session du sous-groupe du Comité administratif et juridique, durera deux jours et l'interprétation simultanée y sera assurée en trois langues.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.06	7							7							

UV.10		TRAITEMENTS ET DEPENSES COMMUNES DE PERSONNEL														
<p>Le Bureau de l'Union comprendra, comme l'année précédente, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, trois agents de la catégorie des administrateurs et quatre de la catégorie des services généraux.</p>																
UV.10	TOTAL	Personnel	hommes/mois *		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
	1017	1017	(48)	(48)												

* à l'exclusion du Secrétaire général

UV.11		AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE SOUTIEN DU PROGRAMME														
<p><u>Dépenses de fonctionnement (location de locaux) :</u></p> <p>Le Bureau de l'Union continuera d'occuper des locaux dans le bâtiment de l'OMPI.</p> <p><u>Fournitures</u></p> <p>Papeterie et fournitures de bureau, abonnements à des périodiques, achats de documentation technique, etc. à l'usage exclusif du Bureau de l'Union.</p> <p><u>Mobilier et matériel :</u></p> <p>Coût du mobilier et du matériel de bureau acheté ou loué pour l'usage exclusif du Bureau de l'Union.</p> <p><u>Services contractuels - Autres</u></p> <p>Entretien du matériel de traitement de textes réservé exclusivement à l'UPOV.</p> <p><u>Autres dépenses : Imprévus :</u></p> <p>Comme les années précédentes, une somme correspondant à environ 1% du total des dépenses propres à l'UPOV est inscrite au budget pour les dépenses qui ne sont pas expressément prévues dans le présent chapitre ou pour des dépenses imprévues.</p>																
UV.11	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
	65									6	39	3	5			12

UV.12		DEPENSES COMMUNES															
<p>La quote-part de l'UPOV dans les dépenses communes est calculée, lorsqu'il existe des statistiques, en fonction des services effectivement rendus par l'OMPI; lorsque ce n'est pas possible, elle est calculée d'après une estimation de la valeur de ces services. Il y a lieu de se reporter au document de l'OMPI AB/XIV/2 (publié en français, anglais, espagnol et russe). L'annexe D de ce document, en particulier, donne pour chaque rubrique du programme de l'OMPI la quote-part qui peut être attribuée à l'UPOV. La répartition sommaire de ces dépenses s'établit comme suit :</p>																	
Chiffres		Budget												Budget		[Quote-part envisagée de	
réel		1983 *												1984		l'UPOV dans le budget	
1982																de l'OMPI pour 1985]	
262		260		Traitements et dépenses communes de personnel										302		[346]	
1		3		Impressions										3		[3]	
3		3		Autres services contractuels										5		[6]	
34		44		Entretien des locaux										41		[48]	
28		35		Communications										38		[44]	
42		34		Fournitures; mobilier et matériel										41		[47]	
6		3		Autres dépenses; dépenses imprévues										5		[5]	
376 **		382 **												435 **		[499]	
===		===												===		===	
UV.12	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de	Fourni-	Mobilier	Locaux	Bourses	Autres	
	435		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	et Matériel			dépenses	
																435	

* Le budget de l'OMPI a été adopté pour l'exercice biennal 1982-1983.

** A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figurent sous la rubrique "Recettes diverses-Autres".

[Les annexes suivent]

C/XVII/4

ANNEXE A

RUBRIQUES BUDGETAIRES, OBJETS DE DEPENSES ET DEFINITIONS

A. RECETTES

"Contributions ordinaires"

Contributions des Etats membres selon l'article 26 de la Convention UPOV.

"Publications"

Montant des abonnements aux périodiques publiés par le Bureau de l'Union; recettes provenant de la vente des publications du Bureau de l'Union.

"Recettes diverses"

Toutes autres recettes non décrites plus haut; ajustements comptables (crédits) relatifs aux exercices précédents; gains de change; quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI.

B. OBJETS DE DEPENSES

"Traitements et dépenses communes de personnel"

Dépenses standard de personnel : cette subdivision englobe tous les postes qui apparaissent sur la feuille mensuelle de traitement du personnel, notamment : traitements, indemnités de poste, de non-résident et de représentation; allocations familiales; primes pour connaissances linguistiques; ajustements dus aux fluctuations monétaires; cotisations d'employeur à la Caisse de retraite; participation au régime d'assurance maladie.

Charges sociales et autres dépenses diverses de personnel : cette subdivision englobe toutes les dépenses en rapport avec le personnel et n'entrant pas dans la subdivision précédente, notamment : allocations pour frais d'études; frais de déménagement, de voyages d'enfants à charge pour leurs études, de voyages de congé dans les foyers et d'installation à Genève; primes de l'assurance professionnelle; frais de recrutement; frais d'examens médicaux; engagements de courte durée; heures supplémentaires; frais de cessation de services et primes de rapatriement; formation du personnel.

"Voyages officiels"

Missions : frais de voyages et indemnités journalières des fonctionnaires du Bureau de l'Union en mission officielle.

Voyages de tiers : frais de voyages et indemnités journalières des personnes autres que les fonctionnaires du Bureau de l'Union (à l'exception des stagiaires - dont les frais de voyage et l'indemnité journalière sont inclus dans la rubrique "Bourses" - et non compris les frais de voyage des consultants, interprètes, etc. - voir plus loin).

"Services contractuels"

Conférences : frais de voyages, honoraires et indemnités journalières de subsistance des interprètes et des traducteurs; location de salles, de bureaux et de matériel d'interprétation simultanée; frais d'engagement de personnel auxiliaire (téléphonistes, secrétaires, huissiers et autres); rafraîchissements et réceptions.

Consultants : toutes dépenses liées à l'emploi de consultants, notamment : honoraires, frais de voyages et indemnités journalières de subsistance.

Impressions : impression et reliure effectuées à l'extérieur, notamment : i) revues : papier et impression; ii) autres impressions : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres impressions diverses.

Autres : tous les autres services contractuels, notamment : honoraires des auteurs et des traducteurs d'articles paraissant dans les publications de l'UPOV; honoraires des traducteurs de documents; location de temps-machine et honoraires pour l'établissement des programmes d'ordinateur.

"Dépenses générales de fonctionnement"

Location de locaux : loyer des locaux utilisés exclusivement par le Bureau de l'Union. (Ce poste ne comprend pas la contribution de l'UPOV aux dépenses communes de l'OMPI relatives aux locaux occupés par les services communs).

Entretien des locaux : nettoyage; réparations; assurance immobilière; entretien du parc; contrôle des installations; chauffage; éclairage; eau.

Location et entretien de matériel et de mobilier : location et entretien de tout le matériel et le mobilier, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de reproduction; matériel de traitement des données; matériel de transport, y compris carburant et lubrifiants.

Communications : frais de téléphone, télégraphe, télex et courrier, y compris frais de port et transport de documents.

Autres : toutes dépenses générales de fonctionnement non répertoriées plus haut, notamment : frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts relatifs aux bâtiments); pertes de change; honoraires des vérificateurs des comptes et dépenses connexes.

"Fournitures"

Toutes fournitures, notamment : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement des données (bandes magnétiques, cartes, etc.).

"Acquisition de mobilier et de matériel"

Achats de mobilier et de matériel, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de traitement des données; matériel utilisé pour les conférences et la reproduction des documents; matériel de transport.

"Acquisition et amélioration des locaux"

Nouveaux bâtiments : dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de bâtiments mais non couvertes par les prêts fonciers, et comprenant notamment l'agrandissement des locaux existants et l'achat de terrain.

Amélioration des locaux : dépenses liées à la modification, à l'amélioration ou au gros entretien des bâtiments existants et non couvertes par les prêts fonciers.

"Bourses"

Comprend notamment : les frais de voyage, indemnités journalières et autres dépenses relatives aux stagiaires.

"Autres dépenses"

Dépenses non répertoriées expressément plus haut, dépenses imprévues et ajustements comptables (débits) se rapportant à des exercices antérieurs; rémunération des services rendus par l'OMPI à l'UPOV.

ANNEXE B

CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES ETATS MEMBRES

(en francs suisses)

<u>Chiffres réels 1982</u>	<u>Chiffres réels 1983</u>	<u>Etats membres</u>	<u>Nombre d'unités (1984)</u>	<u>Budget 1984</u>
39.155	37.366	Afrique du Sud	1,0	40.098
195.775	186.832	Allemagne (République fédérale d')	5,0	200.488
58.732	56.050	Belgique	1,5	60.146
58.732	46.710*	Danemark	1,5	60.146
39.155	37.366	Espagne	1,0	40.098
195.775	186.832	Etats-Unis d'Amérique	5,0	200.488
195.775	186.832	France	5,0	200.488
-	-	Hongrie	0,5	20.048
39.155	37.366	Irlande	1,0	40.098
19.577	18.683	Israël	0,5	20.048
78.310	74.733	Italie	2,0	80.195
-	186.832	Japon	5,0	200.488
39.155	37.366	Nouvelle-Zélande	1,0	40.098
117.465	112.100	Pays-Bas	3,0	120.293
195.775	186.832	Royaume-Uni	5,0	200.488
58.732	56.050	Suède	1,5	60.146
58.732	56.050	Suisse	1,5	60.146
<hr/>	<hr/>		<hr/>	<hr/>
1.390.000	1.504.000		41,00	1.644.000
=====	=====		=====	=====

* 1,25 unité en 1983

[Fin de l'annexe B et du document]

0106